
A RENOVER FRANCE
Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle au capital de
1 000 Euros

Siege social : 96 Rue Vendôme
69006 LYON

<u>PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE</u>

A l'issue de la signature des statuts, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire à l'effet de nommer le président de la société

Il a été établi une feuille de présence et émargée entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par le président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions composant le capital social.

L'assemblée pouvant ainsi valablement délibérer et déclarée régulièrement constituée.

- Monsieur Didier DEMUYTER, associé, Préside l'Assemblée ;
- Monsieur Didier DEMUYTER est désigné comme secrétaire.

Puis Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :

- Nomination du président,
- Pouvoir et questions diverses.

Diverses observations sont échangées, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président, lit et met au voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Président de la société, conformément aux statuts, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur Didier DEMUYTER
Né le 14 septembre 1963 à SAINT-ETIENNE (42),
de nationalité française,
Demeurant 96, rue Vendôme, 69006 LYON.

Le Président est investi individuellement des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société sous réserve de ceux expressément accordés aux associés par la Loi et les règlements en vigueur ainsi que par les statuts de la société.



Monsieur Didier DEMUYTER déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié dans les conditions ci-dessus précitées et ne faire l'objet d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions de Président au sein d'une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir les formalités, la publicité ou autres afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président, Secrétaire de séance et contresigné par le premier Président de la société.

Signature du Président et du Secrétaire

A Lyon, le 28 mars 2023

Signatures

Président

A stylized, handwritten signature in black ink, likely belonging to the President.

Secrétaire

A stylized, handwritten signature in black ink, likely belonging to the Secretary.A small, stylized handwritten mark or signature in the bottom right corner of the page.